

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 12 décembre 2022 à 18h46 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire-suppléant: M. Stéphane Beauregard
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Martin
M. François Légaré
M. François Gastonguay
M. Éric Beauregard

Était absent : M. Stéphane Beauchemin

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire-suppléant.

L'avis de convocation a été signifié tel que prévu par le code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de motion et dépôt de règlement pour fixer le taux de taxes et compensation pour l'exercice financier 2023;

Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière explique la portée et l'objet de ce règlement.

1. **Avis de motion et dépôt de règlement pour fixer le taux de taxes et compensation pour l'exercice financier 2023**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Pascal Richard, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement pour fixer le taux de taxes et compensation pour l'exercice financier 2023 sera présenté pour adoption. M. Richard procède également au dépôt du projet de règlement.

210-12-2022

2. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard appuyé par M. Stéphane Martin et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 18h49.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.
